

LU POUR VOUS

TOUR DE FRANCE 2023 LES ETAPES

- Samedi 1er juillet - Étape 1 : Bilbao - Bilbao, 182 km
- Dimanche 2 juillet - Étape 2 : Vitoria-Gasteiz - San Sebastian, 209 km
- Lundi 3 juillet - Étape 3 : Amorebieta-Etxano - Bayonne, 185 km
- Mardi 4 juillet - Étape 4 : Dax - Nogaro, 182 km
- Mercredi 5 juillet - Étape 5 : Pau - Laruns, 165 km
- Jeudi 6 juillet - Étape 6 : Tarbes - Cauterets, 145 km
- Vendredi 7 juillet - Étape 7 : Mont-de-Marsan - Bordeaux, 170 km
- Samedi 8 juillet - Étape 8 : Libourne - Limoges, 201 km
- Dimanche 9 juillet - Étape 9 : Saint-Leonard-de-Noblat - Puy-de-Dôme, 184 km
- Lundi 10 juillet - 1ère journée de repos à Clermont-Ferrand
- Mardi 11 juillet - Étape 10 : Vulcania - Issoire, 167 km
- Mercredi 12 juillet - Étape 11 : Clermont-Ferrand - Moulins, 180 km
- Jeudi 13 juillet - Étape 12 : Roanne - Belleville-en-Beaujolais, 169 km
- Vendredi 14 juillet - Étape 13 : Châtillon-sur-Chalarnon - Grand Colombier, 138 km
- Samedi 15 juillet - Étape 14 : Annemasse - Morzine, 152 km
- Dimanche 16 juillet - Étape 15 : Morzine - Saint-Gervais-Mont Blanc, 180 km
- Lundi 17 juillet - 2e journée de repos à Saint-Gervais-Mont Blanc
- Mardi 18 juillet - Étape 16 : Passy - Combloux, CLM individuel 22 km
- Mercredi 19 juillet - Étape 17 : Saint-Gervais-Mont Blanc - Courchevel, 166 km
- Jeudi 20 juillet - Étape 18 : Moutiers - Bourg-en-Bresse, 186 km
- Vendredi 21 juillet - Étape 19 : Moirans-en-Montagne - Poligny, 173 km
- Samedi 22 juillet - Étape 20 : Belfort - Le Markstein, 133 km
 - Dimanche 23 juillet - Étape 21 : Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines - Paris Champs-Élysées, 115 km



Arthez-d'Armagnac, Anos, Benquet, Candresse, Dax, Gamarde-les-bains, Grenade-sur l'Adour, Hauriet, Hinx, Labastide d'Armagnac, Lahosse, Laurède, Le Frêche, Lourquen, Maurrin, Montaut, Montfort-en-Chalosse, Mugron, Narosse, Nerbis, Nousse, Poyartin, Pujo-le-Plan, Saint-Cricq-Villeneuve, Saint Justin, Saint-Maurice-sur-Adour, Saint-Sever Villeneuve-de-Marsan et Yzosse.

La 7ème étape qui se déroulera le Vendredi 07 Juillet traversera quant à elle les communes de Arue, Canenx-et-Reaut, Losse, Maillas, Maillères, Mont-de-Marsan, Roquefort, Saint-Avit, Saint-Gor et Vielle-Souriban

Durant ces traversées, la circulation est interdite trois heures avant le passage des coureurs à tous véhicules, sauf véhicules de secours et forces de l'ordre.

CHRONOSERVICES Tarif au 01 juillet 2023

« A compter du 1er juillet 2023, le prix unitaire de la carte de tachygraphe évolue : il passera à 56,00 €HT (Carte à 52,89 €HT + 3,11 €HT de frais d'affranchissement (tarif en vigueur en 2023)) soit 67,20 €TTC.

Cette augmentation du prix unitaire actuel est conforme aux conditions contractuelles prévues par la convention relative à la carte tachygraphe qui lie Imprimerie Nationale SA au Ministère chargé des Transports.

EMBAUCHES MASSIVES EN FRANCE

Malgré une croissance économique atone et une inflation persistante, plus de 90.000 emplois ont été créés dans l'Hexagone au premier trimestre, selon des chiffres définitifs de l'Insee publiés ce jeudi. L'industrie recrute tout particulièrement.

L'emploi salarié a progressé au premier trimestre 2023 pour le neuvième trimestre consécutif.

La hausse a encore atteint 0,3 %, selon des chiffres définitifs de l'Insee publiés le 08 Juin dernier. Cela représente 92.400 postes supplémentaires entre fin décembre et fin mars, ou encore 350.300 depuis fin décembre 2021 et fin mars, ou encore 1,3 million de plus en un an ou par rapport à l'avant-crise sanitaire, dont un tiers en alternance.

« La hausse de l'emploi salarié au premier trimestre 2023 est surtout portée par l'emploi salarié privé, qui augmente de 0,4 %, soit +86.800 emplois », a précisé l'institut statistique national, dont l'estimation provisoire - sur le seul champ du privé - début mai était deux fois moindre (+42.000). Dans la fonction publique, l'emploi salarié est resté quasi stable (+0,1 %).

Hors intérim, en repli, l'emploi industriel a continué de progresser. Il est resté quasi stable dans la construction, et a nettement accéléré dans le tertiaire marchand.

Au sein de ce secteur, les effectifs ont augmenté modérément dans le commerce (+0,2 %), de manière plus « dynamique » dans d'autres sous-secteurs, notamment les arts, spectacles et activités récréatives (+1,7 %), les activités juridiques et d'architecture (+0,9 %), l'information-communication (+0,7 %), **les transports et entreposage (+0,6 %)** et l'hébergement-restauration (+0,6 %).

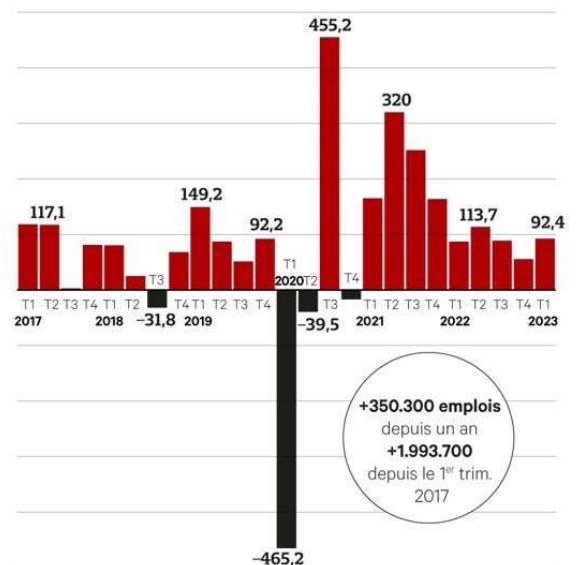
Loin du ralentissement anticipé par la plupart des conjoncturistes du fait de l'atonie de la croissance et de la persistance d'une forte inflation, l'emploi salarié a donc poursuivi début 2023 sur sa lancée de l'année dernière, les entreprises, ETI notamment, ne comptant pas freiner les recrutements .

« Pour autant ce n'est pas une croissance généralisée dans tous les secteurs d'activité. Par rapport à l'année 2022, on observe début 2023 des disparités plus marquées selon les secteurs entre le tertiaire et la construction par exemple », analyse le chef de la division synthèse et conjoncture du marché du travail à l'Insee, Yves Jauneau.

Le travail temporaire semble avoir atteint un plateau et le commerce de détail flageole, quand l'industrie, elle, étoffe ses effectifs trimestre après trimestre depuis fin 2016. Ils représentent 3,24 millions de postes aujourd'hui.

Les créations nettes d'emplois salariés

En milliers, par trimestre



SOURCE : INSEE



Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, a souligné que cette bonne tenue du marché de l'emploi ne se fait pas au détriment de la qualité des embauches.

« Sur les derniers mois de 2022 et pour la première fois en vingt-cinq ou trente ans, plus de la moitié des emplois créés [de plus d'un mois] le sont directement en CDI.

Cela signifie que nous créons de l'emploi par dizaine de milliers et que cet emploi est moins précaire qu'il y a deux, trois ou cinq ans et c'est tant mieux », a-t-il réagi sur France Inter, ajoutant que les chiffres du quatrième trimestre ont aussi été révisés à la hausse (+11.400).

La publication de ces chiffres intervient au lendemain de l'examen par le Conseil des ministres du projet de loi instituant France travail.

Cette réorganisation du service public de l'emploi et de l'insertion est censée améliorer l'aide apportée à toute personne éloignée du marché du travail, allocataires du RSA particulièrement, et aux entreprises en mal de main-d'oeuvre.

Source Les Echos

L'OTRE ET LA FNTR S'OPPOSENT FERMEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DU 48 TONNES DANS LE CADRE DES CAMPAGNES BETTERAVIERES

06 JUIN 2023



A l'initiative de la filière sucrière, une expérimentation de camions de 48 tonnes pour les campagnes betteravières a été décidée. Dans un premier temps, des essais statiques ont été réalisés avec le CEREMA sur un site de la Marne au mois d'avril 2021, puis une expérimentation sur voie ouverte mise en place sous le contrôle du ministère des Transports et l'encadrement du CEREMA, sur trois départements : la Marne, l'Eure et la Somme.

Les Organisations Professionnelles Représentatives du Transport Routier FNTR et OTRE, en responsabilité, en ont accepté le principe sous conditions que l'expérimentation soit strictement encadrée et qu'elle démontre objectivement l'intérêt et la pertinence des sujets étudiés.

Au regard des résultats de l'expérimentation, les Organisations Professionnelles du Transport Routier s'opposent fermement à la mise en œuvre du 48 tonnes dans le cadre des campagnes betteravières.

L'expérimentation démontre que l'exploitation de bennes 48 tonnes pour le transport de betteraves n'est pas viable sur le plan économique et n'apporte aucun gain probant sur le plan environnemental. Elle soulève de nombreuses interrogations sur les questions de sécurité, d'impacts sur les infrastructures routières et plus globalement sur l'image de notre secteur.

A la différence du passage du 40 au 44 tonnes, l'investissement demandé n'est pas du tout le même pour la profession, puisqu'elle ne pourra pas utiliser les mêmes remorques et donc, implique un renouvellement complet du matériel. Le passage de 44 à 48 tonnes ne correspond absolument pas aux engagements de l'Europe, de la France et de la profession sur la transition énergétique en comparaison de la priorité donnée au verdissement de la flotte par la conversion des véhicules thermiques en énergies alternatives en cours (agro carburant, bioGNV et GNV, électrique, hydrogène...). Cet enjeu constitue la priorité des investissements futurs des transporteurs.

La FNTR et l'OTRE demandent au ministre des Transports, Clément BEAUNE, le classement sans suite de cette expérimentation.